



Ruptures d'approvisionnement

Le Leem favorable à une concertation de tous les acteurs pour mettre en place des solutions concrètes

Comme l'ensemble des parties prenantes (associations de patients, professionnels de santé, autorités de santé), le LEEM, organisation professionnelle représentative des entreprises du médicament, est vivement préoccupé par les tensions d'approvisionnement pouvant conduire à des ruptures.

Il s'agit en effet d'un enjeu de santé publique face auquel les industriels sont mobilisés : ils ont mis en place des mesures de suivi renforcé de leurs stocks pour anticiper les risques de rupture, ils collaborent activement avec l'ANSM pour informer sur les situations de tensions et pouvoir proposer des solutions alternatives aux patients, ils établissent des plans de gestion des pénuries pour les médicaments d'intérêt thérapeutique majeur et mettent à disposition des professionnels des centres d'appel d'urgence.

Cependant, au-delà du renforcement récent de la législation qui se traduit par un accroissement statistique du nombre de déclarations, **l'augmentation des ruptures d'approvisionnement est une réalité, en France comme à l'étranger.**

Il s'agit de situations difficiles à prévenir car les ruptures d'approvisionnement ne dépendent ni d'une seule raison, ni d'une responsabilité unique. Elles ont au contraire des origines multifactorielles et peuvent mettre en cause chaque acteur de la chaîne du médicament : fournisseurs de matières premières, industriels producteurs, distributeurs et transporteurs, pharmaciens hospitaliers ou officinaux. La défaillance d'un maillon de cette chaîne, quel qu'il soit, peut alors avoir des répercussions sur l'ensemble de l'approvisionnement.

En conséquence, **il ne sera possible de lutter efficacement contre les phénomènes de rupture qu'en engageant rapidement une réponse collective qui permette d'aborder le problème dans toutes ses dimensions.**

C'est d'ailleurs dans cet état d'esprit qu'a récemment travaillé la mission sénatoriale sur les « ruptures d'approvisionnement de médicaments et de vaccins ». Cette mission a formulé un certain nombre de propositions qui pourraient constituer une base de travail à la concertation approfondie que le LEEM appelle de ses vœux.

Des propositions pourraient être utilement considérées telles que :

- La relocalisation en Europe de la production de certaines matières premières stratégiques,
- Le développement des capacités de production européennes par des politiques incitatives,
- L'amélioration de la constitution des stocks de médicaments les plus importants, ainsi que le développement de conditionnements multi-pays pour faciliter la circulation intra-européenne des produits,

- L'amélioration des mécanismes d'achat hospitaliers et la révision des prix inférieurs aux coûts de production de certains médicaments,
- L'harmonisation de certaines règles européennes (comme, par exemple, les calendriers vaccinaux),
- L'amélioration des capacités d'anticipation des ruptures par la mise en place d'un outil d'information partagé et le renforcement du dialogue précoce entre les acteurs.

« La priorité des entreprises du médicament est de mettre à la disposition des patients leurs traitements en toute sécurité et dans les meilleurs délais. Le LEEM s'engagera aux côtés des pouvoirs publics pour mettre en place un plan d'action partagé avec l'ensemble des parties prenantes afin d'apporter des réponses concrètes aux ruptures d'approvisionnement dans un esprit d'écoute et de concertation », indique Philippe Tchong, Président du Leem.

Retrouvez toutes les dernières informations sur : <https://www.leem.org/espace-medias>

Contacts presse :

Stéphanie BOU - tél : 01 45 03 88 38 - email : sbou@leem.org

Virginie PAUTRE – tél : 01 45 03 88 87 – email : vpautre@leem.org

Jean Clément VERGEAU – tél : 01 45 03 86 82 – email : jcvergeau@leem.org